

Périgueux, le 08.09.2017

DIRECTION RESSOURCES
ET SERVICES A LA POPULATION

Aux familles fréquentant
l'ALSH de Milhac d'Auberoche

Service Enfance / Petite Enfance

Affaire suivie par Gisèle PASCAUD

Tél. : 05.24.13.83.38

g.pascaud@grandperigueux.fr

Objet : Changement de gestionnaire
et modification des tarifs

Vos réf. :

Nos réf. : GP196-2017

Madame, Monsieur,

Depuis le mercredi 6 septembre, l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) que fréquente votre enfant est géré par la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux. Les personnels restent les mêmes et continueront à accueillir vos enfants les mercredis et vacances scolaires aux horaires habituels.

Concernant la tarification, une longue réflexion conduite avec les élus a abouti à une harmonisation des tarifs sur les 13 ALSH désormais sous la responsabilité de l'Agglomération. Aussi, les tarifs qui vous seront applicables à partir du mois de septembre sont établis en fonction de vos revenus. Les quotients familiaux servants de base de calcul pour votre participation sont ceux fournis et actualisés par la CAF. La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux prendra en compte les Quotients Familiaux mis à jour chaque année et vos avis d'imposition.

Dans la définition de ces nouveaux tarifs, l'Agglomération du Grand Périgueux s'est attachée à adopter une participation progressive selon les revenus, afin de garantir l'accessibilité de tous au service public de l'accueil de loisirs.

Il est donc important de nous communiquer tout changement dans votre situation familiale ou financière afin de vous appliquer le tarif le plus juste et d'actualiser votre tarification le cas échéant.

La direction de l'accueil de loisirs que fréquente votre enfant ainsi que le Service Enfance de l'Agglomération du Grand Périgueux (05.24.13.83.38) sont à votre écoute pour toute question.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président,
Jacques AUZOU



Le Maire,
Michel BEYLOT

